

Réunion sur la gestion de la crise sanitaire et la stratégie vaccinale

Fédérations du domicile

3 mars 2021

Intervention de la Ministre :

- Situation épidémiologique
 - Globalement, la situation épidémiologique se dégrade avec un taux d'incidence, en population générale, de 220 et un taux de reproduction du virus supérieur à 1 ; le taux d'occupation des lits de réanimation est lui passé à 70%
 - Des mesures de gestion supplémentaires seront mises en place dans les 20 départements en situation de surveillance particulière
 - Dans ce contexte, il reste essentiel de maintenir l'accompagnement des personnes et d'éviter les ruptures
- Vaccination des professionnels et vaccination des professionnels du particulier-employeur
 - Pas de données sur le taux de vaccination des professionnels du domicile ; de ce fait, la ministre a besoin de remontées des fédérations à ce sujet
 - Rappel que tous les professionnels de moins de 65 ans sont éligibles à la vaccination
 - Rappel que seule une pièce d'identité et un bulletin de salaire sont nécessaires pour avoir accès à la vaccination ; les modalités sont donc simples
 - Rappel des données partagées par le professeur Fischer sur l'efficacité des vaccins, notamment AstraZeneca, et la gestion des effets secondaires
 - Pour les salariés vulnérables du particulier-employeur : la vaccination est possible au sein des centres de vaccination, par le vaccin AstraZeneca – Un accompagnement par l'Acoss est en cours – l'accès à la vaccination se fait, quant à lui, sur présentation d'une pièce d'identité, d'un bulletin de paye et d'une attestation de l'Acoss qui sont à montrer le jour de la vaccination
 - Pour les personnes ayant été positives dans les 3 à 6 mois précédent, il est désormais possible de ne recevoir qu'une seule dose – le deuxième rendez-vous sera, de ce fait, annulé
- Protocole domicile
 - Rappel de la concertation engagée autour du protocole et qui a eu lieu en tout début de semaine (compte-tenu des délais, l'Uniopss a contribué sur la base des retours réseau qui nous sont régulièrement remontés)
 - La ministre est en attente des réactions des fédérations autour de 3 questions :
 - Le dépistage des professionnels
 - Les règles d'éviction (éviction de 10 jours pour les professionnels positifs)
 - L'implication des départements sur les enjeux de la vaccination
 - La doctrine du ministère du travail, pour les inspections du travail, est en cours de clarification sur la question de l'injonction du port d'un masque FFP2 alors que seul le masque chirurgical est nécessaire
 - Rappel des différentes modalités d'accompagnement vers la vaccination : transport pris en charge sur prescription médicale ; si besoin d'une présence, le service peut mobiliser les aidants ou les proches de la personne ; si cette solution n'est pas

envisageable, les Saad peuvent accompagner dans le cadre du plan d'aide APA, soit via un financement complémentaire dans le cadre du CPOM, soit via un financement extra-légal pouvant être mis en place

- A noter, que dorénavant, l'ensemble des patients de 50 à 74 ans, avec comorbidités, a accès à la vaccination
- Dispositifs de maintien des financements pour les Saad, en période de crise sanitaire
 - Maintien des financements : le décret doit être publié autour du 15 mars. Il reprendra les dispositifs du décret du 29 juin 2020, quasi à l'identique et sera applicable du 11 octobre 2020 jusqu'à la fin de l'état d'urgence sanitaire

Interventions participants :

- Rappel de la persistance des difficultés d'accès à la vaccination des personnes de plus de 75 ans, à domicile. Pas ou très peu de rendez-vous disponibles via Doctolib et sante.fr, sur de nombreux territoires... avec une invitation à se reconnecter d'ici 28 jours. Cela mobilise les équipes qui accompagnent et demande un investissement temps très important, qui constitue un surcoût certain. Et quand la vaccination est organisée, avec des créneaux spécifiques et des professionnels mobilisés pour accompagner vers le centre de vaccination, elle peut être annulée en dernière minute
- Proposition d'organisation qui pourrait répondre à cette problématique, pour les personnes fréquentant un accueil de jour Alzheimer : l'organisation des séances de vaccination, dans les locaux de l'accueil de jour, avec le soutien d'une équipe mobile -> concrétisation de la politique « d'aller vers » qui permettrait de vacciner plusieurs personnes plutôt que de le faire 1 à 1 à domicile ; la vaccination aurait en outre lieu au sein d'un environnement médicosocial facilitant la logistique et l'organisation de la vaccination
- Souhait d'éléments plus clairs sur les situations où il n'y a pas de médecin traitant
- Recommandations souhaitées sur le port du masque à domicile par les proches de la personne accompagnée, le temps de l'intervention
- Salariés des structures mandataires : informations à affiner les concernant, en particulier sur l'accès à la vaccination
- Statistiques relatives à l'activité du secteur des particuliers-employeurs : les chiffres du 3^{ème} trimestre 2020 sont supérieurs à ceux du 3^{ème} trimestre 2019, ce qui constitue un élément particulièrement positif sur l'activité du secteur
- Implication des départements extrêmement variable. Action positive du conseil départemental du Tarn : augmentation d'1h du plan d'aide APA afin de permettre l'accompagnement à la vaccination
- Demande d'une prise en charge des surcoûts, en complément du maintien des financements, notamment sur les EPI ; demande de renseignements complémentaires sur les actions, engagées en ce sens, auprès des départements
- Difficultés d'accès aux rendez-vous pour les professionnels, avec peu de doses via les médecins traitants, et un manque de dose, de manière générale
- Défiance persistante sur la vaccination AstraZeneca ; pour autant, une enquête de la Fehap, menée en janvier, relève 69% d'intention de vaccination parmi les professionnels
- Grosse tension au niveau des RH du fait de la circulation des variants
- Difficulté à mettre en place et à accepter les dépistages hebdomadaires, que ce soit sur le plan logistique et aussi sur le plan financier ; Souhait de déploiement des tests salivaires pour répondre, en partie aux freins constatés
- Souhait que le protocole domicile, en voie de finalisation, concerne tout autant le champ des personnes âgées et celui des personnes handicapées
- Regret que le protocole domicile n'intègre pas la question des équipes mobiles et n'apporte pas suffisamment d'informations les concernant

- Un autre oubli, dans le protocole domicile, concerne les modalités d'intervention pour des personnes à domicile, positives à la Covid-19

Retours de la Ministre :

- Précisions sur le fait que les salariés des structures mandataires sont également éligibles aux dispositifs déployés pour les salariés du particulier-employeur et peuvent se rendre comme eux dans les centres de vaccination
- Frilosité relative à la vaccination : 370 000 injections d'AstraZeneca ont eu lieu, sans problème majeur, en France – les interpellations se multiplient y compris des familles qui ne comprennent pas la frilosité des professionnels quant à la vaccination et sur le fait que cela empêche un assouplissement des mesures
- Le protocole domicile sera élargi au champ PH
- Les médecins pourront désormais recevoir 30 doses par semaine
- Concernant les vaccins, les livraisons seront doublées, en mars, et quadruplées, en avril, ce qui facilitera l'accès à la vaccination
- Proposition d'organiser la vaccination en accueil de jour, via équipe mobile : très bonne idée à relayer aux/à l'ARS concernée(s)
- Les consignes relatives aux interventions auprès de personnes positives, à domicile, seront précisées